



ANIMAUX DOMESTIQUES ou SAUVAGES
VIVANTS ou MORTS

Service Salubrité - Environnement - Développement Durable
Contact : 02.35.22.24.06

	Parcs / jardins Publics	Voies publiques	Bâtiments à gestion communale (hors CCAS)	Bâtiments intercommunaux	Parcelles privées
Animal domestique errant	Intervention de la fourrière (02.35.55.19.11 du L au V de 8h à 16h30) En dehors de ces horaires ; si danger : appeler les polices municipales, nationales ou la gendarmerie				
Animal domestique errant et <u>blesé</u>	Appeler le SDIS (18) .		Intervention de la fourrière (02.35.55.19.11 du L au V de 8h à 16h30)		Appeler le SDIS (18) .
Animal domestique mort	Mairies (propreté urbaine...) -> dépôt à la fourrière de l'animal mis dans un sac (10h30-13h30 ou sur rdv). -> Si non transportable (gros gabarit ou état de putréfaction) : la mairie contacte l'équarisseur (Sté ATEMAX 0 825 771 281) et donner n° Client de la CU (20002193)		Intervention de la fourrière (02.35.55.19.11)		A la charge du particulier : dépôt chez un vétérinaire ou appel de l'équarisseur si gros gabarit ou putréfaction (Sté ATEMAX 0825 771 281)
Animal sauvage vivant	Pas d'intervention, sauf si renards ou sangliers : appeler la fourrière (02.35.55.19.11 du L au V de 8h à 16h30) Si mammifère marin : contacter le centre de sauvetage d'Allouville-Bellefosse (02 35 95 75 04)				
Animal sauvage mort	Mairies (propreté urbaine...) -> dépôt à la fourrière de l'animal mis dans un sac (10h30-13h30 ou sur rdv). -> Si non transportable (gros gabarit ou état de putréfaction) : la mairie contacte l'équarisseur (Sté ATEMAX 0 825 771 281) et donner n° Client de la C.U. = 20002193 Mammifère marin : (Havre : contacter le PC Sécurité - Autres villes : contacter l'Observatoire PELAGIS (05 46 44 99 10). L'animal sera examiné avant incinération par l'équarisseur.		Intervention de la fourrière (02.35.55.19.11)		A la charge du particulier : dépôt chez un vétérinaire ou appel de l'équarisseur si gros gabarit ou putréfaction (Sté ATEMAX 0825 771 281)